



**Bonjour, les amis !**  
**Notez bien dans vos tablettes !**  
**Venez faire la fête**  
**avec nous !**  
**Le samedi 3 octobre,**  
**à partir de 14h,**  
**et le dimanche 4 octobre,**  
**à partir de 10h.**

**C'est la Fête des Animaux !**

## **HORAIRES DU REFUGE**

### **Du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre**

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi, de 14h30 à 18h30.

Le dimanche, de 10h à 12h, **fermeture hebdomadaire le jeudi.**

### **Du 1<sup>er</sup> novembre au 28 février**

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi, de 13h30 à 17h30.

Le samedi de 13h30 à 16h30, le dimanche de 10h à 12h.

**Fermeture hebdomadaire le jeudi.**

## **TARIFS PRATIQUES EN 2015**

Adoption d'un chien 200€ (160€ s'il a plus de 5 ans)

Adoption d'un chat : 90€

Adhésion annuelle ouvrant droit à pension : 10€

Pension : hébergement par nuit 9,50€

Supplément pour chauffage : 4€

Journée en fourrière : 9,50€

Puce électronique : chien – 50€, chat – 35€

Vaccination contre la rage : 23€

Frais de gestion (recherche propriétaire...) : 16€



Athos 8, Page 16

# *La Lettre d'Athos*

## **A.C.P.A.**



*Bulletin d'information de l'Association Châlonnaise de Protection des Animaux*  
*Imprimé ACPA - ne pas jeter sur la voie publique*

Refuge «Charlotte Even» - Chemin du Platier

51510 FAGNIERES - Tél : 03 26 70 54 70

Site Internet : [www.refuge-acpa.fr](http://www.refuge-acpa.fr)

e-mail : [association.animauxprotection@orange.fr](mailto:association.animauxprotection@orange.fr)

## **LE MOT DE LA PRESIDENTE ...**

*Chers amis des animaux,*

*Chaque année, les refuges sont submergés par des centaines de milliers de chats adultes et de portées de chatons. Héberger chez soi des "familles nombreuses" de chats n'est certes pas la solution, même si l'on est porté par l'amour de ces petits félins.*

*Seule la stérilisation peut limiter la surpopulation qui condamne les malheureux chats errants à une vie courte, violente et misérable.*

**STERILISER NOS CHATS DOMESTIQUES :**

**UNE NECESSITE EN BUTTE A DES PREJUGES SANS FONDEMENT.**

*Non, la chatte n'a pas "besoin" d'avoir au moins une portée pour être en bonne santé.*

*Non, la prise de pilule contraceptive n'est pas efficace à 100%.*

*Non, les chats stérilisés ne prennent pas de poids. Une alimentation adaptée permet d'éviter l'embonpoint.*

*Non, les "fauves" ne cesseront pas de chasser ou de jouer.*

*Et concernant le "ce n'est pas naturel", trainer une vie de misère en proie aux violences de toutes sortes, ce n'est pas naturel non plus !*

*Ces éléments sont repris de la campagne actuelle de la CNSPA qui regroupe plus de 250 associations sur la France entière. (voir page 2 du bulletin)*

**Mme Denyse SACHET-RONDEAUX**

*La rédaction : Mmes D. Sachet - Présidente, J. Rondeaux, secrétaire,  
Melle M-N. Albert, M. D. Game, Mme E. Génel, Melle B. Sachet.*



# Campagne 2015 C.N.S.P.A.

**Ce petit chat symbolise la nouvelle campagne d'affichage mise en œuvre par la Confédération Nationale des Sociétés Protectrices des Animaux, à laquelle notre ACPA est affiliée.**

**Sur le thème « un chaton sur 12 trouvera un foyer », la CNSPA rappelle combien il est indispensable que ces animaux soient identifiés d'une part, et d'autre part stérilisés pour limiter leur prolifération.**

Nous sommes depuis longtemps convaincus de ces deux nécessités, et nous avons souhaité relayer cette campagne dans la mesure de nos moyens.

Si vous désirez nous accompagner dans cette action, des affiches et des autos-collants seront disponibles à notre refuge.

Merci de votre participation !

## En vrac, pour ne pas oublier...



Ce n'est pas parce qu'on entre doucement dans l'automne qu'il faut oublier les précautions utiles à la santé de nos petits amis, vaccins, vermifuge, protection antiparasitaire, surveillance des oreilles...



La saison a été très sèche, les plantes herbacées sont réduites en paille, certaines graminées produisent des graines dures groupées en épillets, qui lorsqu'ils se plantent entre les coussinets peuvent déclencher inflammations et infections, à surveiller au retour des promenades.



Ne pas laisser son animal en attente dans une voiture, même à l'ombre, même par temps couvert, le soleil peut tourner, la température dans l'habitacle augmentera, et ce n'est pas le filet d'air pénétrant par les vitres légèrement entr'ouvertes qui en rendra l'atmosphère supportable. Danger mortel de déshydratation !



Ne jamais laisser un jeune enfant seul avec un chien, personne ne pouvant prévoir de façon certaine les réactions du chien le plus gentil face aux initiatives incongrues des enfants. Même précaution avec les chats !



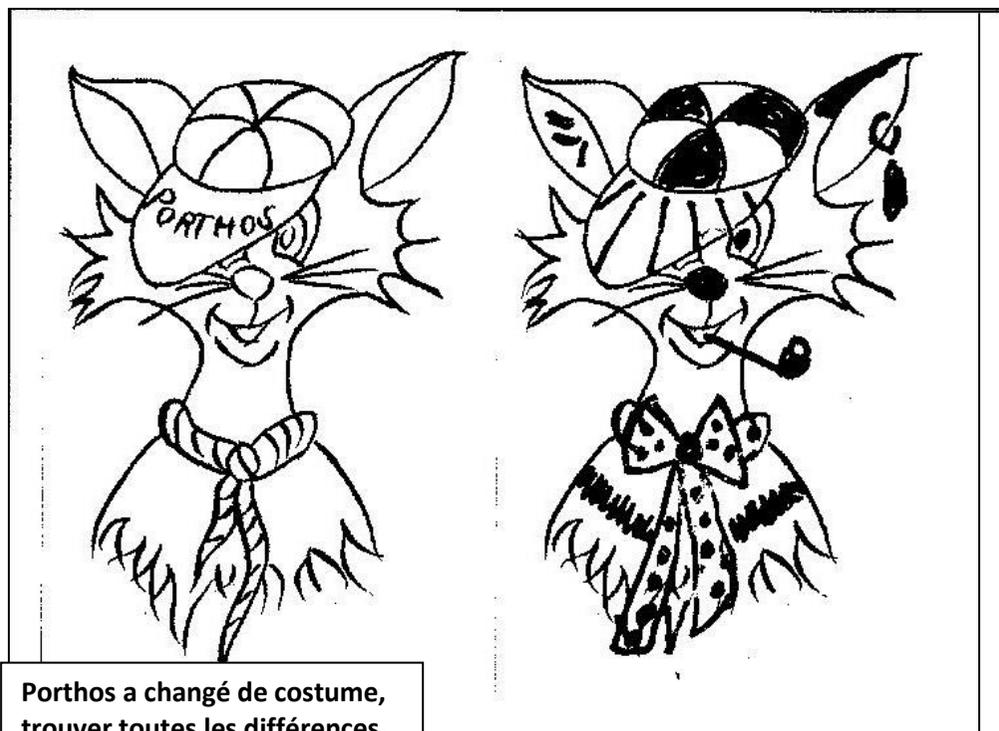
Penser à renouveler son adhésion à l'ACPA pour 2015, ce qui permet de bénéficier de l'accueil en pension pour son chien.



Penser que, comme toutes les associations, l'ACPA recherche des bénévoles, pour toutes sortes de rôles, renseignements à l'accueil.



Trouver Milady, qui boude, et qui est allée se cacher dans le jardin.



Porthos a changé de costume, trouver toutes les différences.

## VU de MA NICHE...Les poilus de l'Alaska



*J'ai décidé pendant les vacances de faire quelques recherches sur des faits peu connus du public et au cours desquels mes amis chiens se sont distingués et c'est ainsi que j'ai découvert l'histoire des Poilus d'Alaska.*

Au cours de l'hiver 1914, la situation des soldats qui défendaient la « Ligne bleue des Vosges » était catastrophique. Ils ne pouvaient plus être ravitaillés en nourriture et munitions, les chevaux ne pouvant plus avancer dans la neige. Seuls les chasseurs alpins pouvaient encore passer mais les pertes humaines étaient très importantes. C'est alors qu'au printemps 1915, le capitaine Louis Mouflet et le lieutenant René Haas proposent d'utiliser des chiens de traîneaux. Ayant vécu en Alaska avant le conflit, ils connaissent la force et la résistance de ces animaux, capables d'affronter des températures polaires.

En août 1915, après avoir persuadé un état-major récalcitrant, ils partent pour l'Amérique du Nord avec pour mission d'acheter 440 chiens et de les ramener en France le plus vite possible. Un pari insensé au départ : 10000 kms à parcourir en train, en bateau, sous la menace constante de l'ennemi prêt à tout, avec une meute de chiens quasi sauvages.

C'est avec l'aide du plus célèbre des mushers\* de l'époque, Scotty Allan, dont s'inspira Jack London, et qui les aida à sélectionner les chiens et à les transporter, qu'ils gagnèrent ce pari et débarquèrent au Havre le 5 décembre 1915.

Aussitôt, 60 équipages de 7 à 9 chiens furent formés et entraînés avec les chasseurs alpins, au départ très impressionnés par ces animaux hors du commun. Rapides, maniables et silencieux, ils assuraient des missions extraordinaires, chaque équipage pouvant tracter plus de 400 kg de matériel et de vivres. Mais en 1 an, plus de la moitié des chiens avait péri.

A la fin du conflit, les chasseurs alpins ont gardé leurs chiens auxquels ils étaient très attachés et certains de ces animaux ont reçu la croix de guerre.

Une commémoration a eu lieu en mai 2015 au fort d'Uxegney (88) pour le centenaire de l'arrivée des chiens en France.

\*conducteur de traîneau





## Info véto, l'avis du professionnel...

Plus exactement de l'un des vétérinaires qui interviennent au refuge, qu'il soit ici remercié de sa contribution.



Un cas de rage dans le département de la Loire sur un Bull Terrier en mai dernier, consécutif à une contamination en Algérie, a entraîné la contamination de 25 personnes et de 21 animaux

Il est important de mettre à jour la vaccination antirabique de votre animal à partir de l'âge de 3 mois. Celle-ci est obligatoire si votre animal sort du territoire français ou si votre animal est catégorisé (American Staffordshire terrier, Rottweiler...)

Pour que la vaccination antirabique soit valable, elle doit être notifiée dans un passeport européen qui ne peut-être délivré qu'à un animal identifié par puce électronique ou tatouage.

Il est important de mettre régulièrement à jour vos coordonnées en cas de déménagement ou de changement de téléphone.

***La rage est responsable dans le monde du décès de 55000 personnes par an. L'incubation varie entre 15 et 180 jours (après contamination). Une fois la maladie déclarée, l'animal meurt dans un délai de 5 jours.***

La surveillance d'un animal mordeur est obligatoire pendant 15 jours après la morsure. De plus le propriétaire de l'animal mordeur a l'obligation de faire procéder à une visite comportementale vétérinaire, prise en charge par l'assurance responsabilité civile du propriétaire.

Le refuge Charlotte Even (ACPA) vaccine tous ses animaux contre la rage.

## Ils donnent de leurs nouvelles

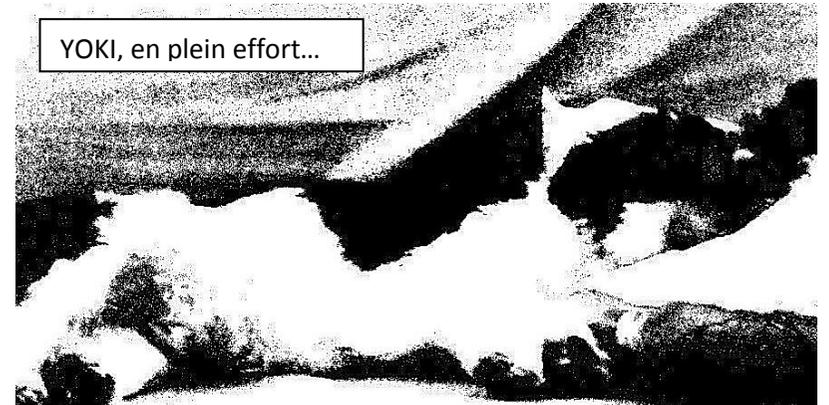


FUNZIO , j'y suis, j'y reste...

**Le point commun ?**

**Apprécient à l'évidence la déco de leur nouvelle maison, surtout les coussins !**

**Bonne chance à eux et à leurs nouveaux maîtres !**



YOKI, en plein effort...



HAPPY, très relax...

## Les mots pour le dire...

*Sylvain Balteau est vétérinaire. Installé dans les Pyrénées il soigne chiens et chats, mais aussi ânes, vaches et cochons. Il raconte son métier, ses joies et ses difficultés dans un blog, créé en 2007, sous le pseudonyme de « Fourrure ».*

*En voici un extrait (Les Arènes – Edition C. Meyer)*

### « Les ânes »

- Docteur, notre ânesse vient de mettre bas !
- Ah ?
- Oui, son troisième ânon, c'est une femelle !
- Ah ?
- ...
- La mère ne va pas bien ? L'ânon est malade ?
- Non non, pas du tout, mais c'est la troisième fois en trois ans !
- Oui, ou un peu plus je suppose vu la durée de gestation d'une ânesse, elle est avec le mâle ?
- Oui oui, nous avons le couple, mais dites-moi, docteur, ça fait un ânon par an toute sa vie, une ânesse ?
- Oui, pas loin.
- Mais c'est abominable ! Qu'est-ce qu'on va faire de tous ces ânes ? C'est que ça fait la troisième quand même !
- Toutes des filles ?
- Oui, elles sont très gentilles !
- Et elles seront bientôt mamans...
- Oh non, vous savez, elles sont avec leur père.
- ...
- Docteur ?
- Oui, ben ça va pas l'empêcher de les couvrir.
- Non ?
- Ben si...
- Mais qu'est-ce qu'il faut faire alors ?
- Castrer le père, madame, ce serait le plus simple dans votre cas.
- Oh non, le pauvre !
- Ou alors acheter un autre pré...
- Et ça coûte cher, une castration ?
- Moins qu'un pré... »



## Les redresseurs de torts auto proclamés ne sont pas toujours des saints...

bien au contraire, et il arrive que certains se montrent particulièrement malhonnêtes, ainsi que le montre un incident qui serait récemment survenu à Reims.

Deux dames se réclamant du refuge de Fagnières auraient saisi, au nom de sa sécurité, le petit York d'un SDF installé Place d'Erlon. Le pauvre homme surpris par cette intervention, n'a pas résisté et a laissé partir son chien sans protester, et ne s'est avisé que plus tard, trop tard, de la bizarrerie de cette opération, qui n'est en réalité qu'un vol par ruse.

***A savoir et à faire savoir : l'ACPA ne saisit jamais directement les animaux sur la voie publique, ne va pas chercher les animaux errants, ni dans les communes ayant signé une convention avec le refuge, ni dans le territoire de la Communauté d'Agglomération, et encore moins à Reims qui dispose de ses propres installations de secours aux animaux.***

Il s'agit donc bel et bien d'un vol qui fait deux malheureux, un maître désemparé et son chien, pour le bénéfice de deux voleuses, qui l'auront très probablement aussitôt mis en vente sur un réseau d'annonces gratuites, pratique de plus en plus courante et très difficile à combattre.

**Nous vous appelons donc à être vigilants, pour vos propres animaux, en premier lieu, mais aussi pour les achats qui pourraient vous tenter. Ne vous rendez pas coupables de recel !**

La vente d'animaux de compagnie est soumise à des règles, comme tout commerce. L'éleveur honnête a une raison sociale, une adresse, un numéro de SIRET, quand il met en vente une portée de chiots ou de chatons, il publie un descriptif des animaux ainsi que le numéro d'identification de la mère, et il annonce des tarifs conformes aux pratiques du marché selon la race des animaux mis en vente. Un prix anormalement bas doit vous alerter, ainsi que l'absence de carnet de vaccinations et de documents d'identification, qui sont obligatoires pour tous les animaux domestiques. Soyez prudents, ne vous faites pas avoir, car vous aurez très peu de recours, les filous ayant l'art et la manière de disparaître aussi vite que leur forfait a été commis.

## Dons et legs...

Vous êtes un fidèle donateur et la vie de notre refuge vous intéresse depuis de nombreuses années, et peut-être souhaitez-vous confirmer dans l'avenir, au delà de vous-même, votre engagement auprès de la cause animale.

Certains nous ont posé la question, en particulier pour préciser les conditions garantissant le respect de leurs volontés.

L'ACPA est affiliée à une grande fédération reconnue d'utilité publique, ce qui lui donne le droit de recevoir des dons et des legs, ouvrant droit à remise fiscale. **Cette fédération est la C.N.S.P.A.**

**(Confédération Nationale des Sociétés Protectrices des Animaux )  
située à Lyon, 26 rue Thomassin, 69002 LYON .**

Les dons ouvrent un droit à un « avoir fiscal », par un reçu délivré par l'ACPA, qui est à joindre à la déclaration de revenu habituelle. La remise fiscale est définie par la loi de finance annuelle votée par les chambres nationales.

Pour un legs ou une donation, vous pouvez évidemment suivre la procédure classique en désignant notre association comme légataire dans votre testament confié à votre notaire habituel, mais le protocole le plus simple est le suivant :

**\*Nous écrire en précisant très clairement que vous souhaitez léguer ou faire une donation à l'Association Châlonnaise de Protection des Animaux, située Chemin du Platier 51510 FAGNIERES**

\*Votre courrier sera transmis à la Confédération des SPA de Lyon, 26 rue Thomassin, 69002 LYON

\*Une délibération ad hoc sera prise au sein des deux Conseils d'Administration concernés.

\*La CNSPA s'occupera de la transaction et percevra le legs ou la donation en notre nom et nous le reversera.

\*Un prélèvement de 3% pour frais de secrétariat sera retenu au bénéfice de la CNSPA.

\*Notre association, l'ACPA, sera dispensée des droits de succession.

\*Dans le cadre d'une procédure standard, sans l'aide de la CNSPA, les droits fiscaux liés à la succession s'élèvent à 60%.

## La vie du refuge

### Travaux à prévoir

Si comme nous l'avions décrit dans un précédent numéro, nos amis à quatre pattes ont un sens bien personnel de la redécoration de leurs niches, ils ont aussi un sens tout particulier de la façon dont les grilles et trappes de leurs enclos doivent être entretenues, et s'évertuent, à grand renfort de patte arrière levée, à améliorer l'état des grilles et grillages.

Le résultat n'est pas probant, c'est tout ce qu'on peut dire.

C'est pourquoi la prochaine tranche de travaux consistera à réparer ou remplacer les grilles trop dégradées, et les trappes qui permettent aux employés animaliers de nettoyer les enclos hors de la présence du chien qui y loge.

A réaliser également, la réfection des sols en béton des enclos situés au centre de la cour, ce sont des travaux coûteux, mais indispensables, car les dégradations constatées nuisent au bon entretien et à l'hygiène, et donc indirectement à la santé des animaux.

Le bon état des installations contribue au confort des animaux qui y sont hébergés, mais aussi, et c'est primordial, à la sécurité des personnes qui y travaillent.

### Logique...

*Jérémie, très fier de son savoir, explique du haut de ses 5 ans à son petit frère Christophe pourquoi la chatte de leurs voisins a un si gros ventre.*

- *Maman l'a dit, elle va avoir des petits, ça s'appelle des chatons, on pourra peut-être en avoir un, mais pour l'instant, ils sont dans son ventre, c'est pour ça qu'elle est grosse !*
- *Ben alors, elle les a mangés ?*

# PORTES OUVERTES

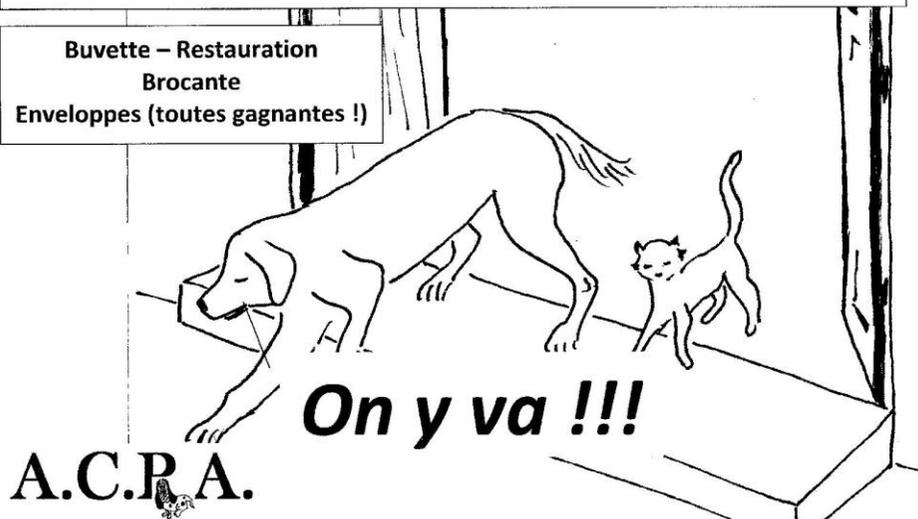
## St François d'Assise

### Fête des Animaux

**Le 3 octobre, à partir de 14h**

**et le 4 octobre, à partir de 10h.**

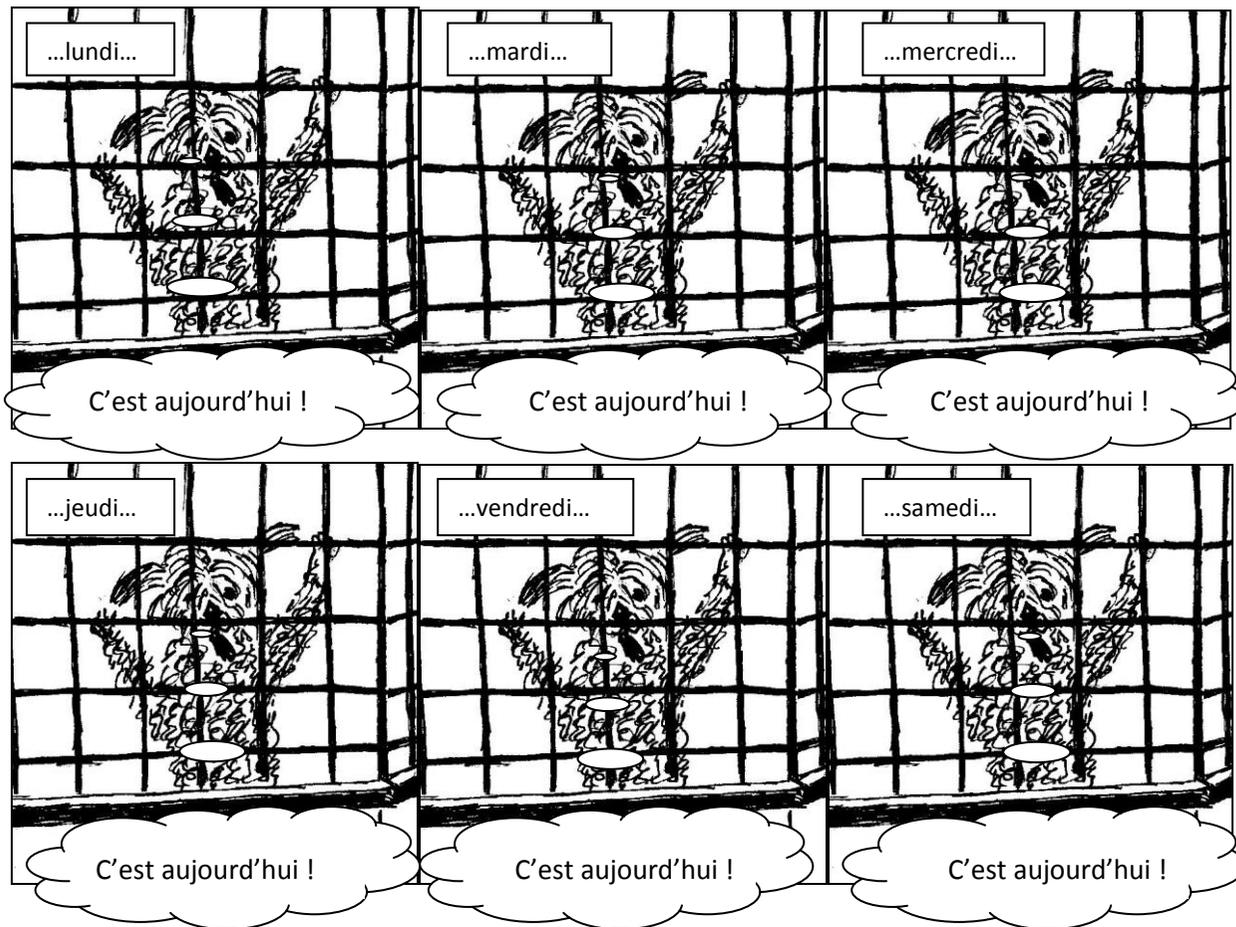
Buvette – Restauration  
Brocante  
Enveloppes (toutes gagnantes !)



Refuge « Charlotte Even » Chemin du Platier – 51510 FAGNIERES Tél : 03 26 70 54 70

Imprimé ACPA – ne pas jeter sur la voie publique

## *Patience...Espoir...*



*Je le savais !*

*Je le savais !!*

*Je le savais !!!*

*Je le savais !!!!*



# *Ne décevez pas cette attente, Adoptez !*